

Extrait du registre des Délibérations

22.09.49.6 – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE POUR LA FOURNITURE DE PAPIER

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à Ballainvilliers, sous la présidence de Madame Stéphanie Gueu Viguiier, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Etaient présents :

Maire : Mme Gueu Viguiier.

Adjoints : M. Mormont, Mme Fargeot, Mme Varfolomeieff, M. Boulland, Mme Reny, M. Crabié.

Conseillers : M. Bergougnoux, M. Huet, M. Panizzoli, M. Brenta, Mme Rascol, Mme Boes, Mme Marin, Mme Caufouriez Marques, Mme Leblanc, M. Boughalem, M. Dobigny, Mme Laffond, Mme Bruant, Mme Delavois, M. Baruh, M. Bertin.

Procurations :

M. Vivien a donné procuration à Mme Varfolomeieff

Mme Danel a donné procuration à Mme Fargeot

Mme Vicente Mamede a donné procuration à Mme Rascol

Était absent :

M. Le Roux

Secrétaire de séance : M. Frédéric PANIZZOLI

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, et mis en ligne sur le site internet de la commune, conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20220929-22-09-49-6-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Délibération n°22.09.49.6

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE POUR LA FOURNITURE DE PAPIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4, A3, blanc et couleur),

Considérant l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation,

Considérant l'intérêt de créer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes du territoire relatif à la fourniture de papier,

Après l'avis de la commission Finances en date du 19 septembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4, A3, blanc et couleur),

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et les avenants éventuels.

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le :	30/09/2022
Publication le :	30/09/2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Stéphanie Gueu Viguié



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20220929-22-09-49-6-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022
